

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion Question écrite n° 22108

Texte de la question

M. Dominique Strauss-Kahn * attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel budgétaire de 75 millions d'euros destinés au règlement des soldes engagés en 2002 pour les actions réalisées entre autres par les entreprises d'insertion. Cette décision signifie un arrêt brutal des actions menées en direction des publics les plus en difficulté et met en péril le fonctionnement de nombreuses entreprises d'insertion. En effet, les DDTEFP devant payer les actions de 2002 sur ses crédits 2003, ne sont plus en mesure de conventionner de nouvelles actions pour 2003. Il lui demande de bien vouloir préciser ce que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour garantir la pérennité des entreprises d'insertion et de leurs actions en direction des milliers de personnes victimes d'exclusion.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des crédits affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté en 2003. La situation des finances publiques a exigé en 2003 une gestion très rigoureuse afin de mettre en oeuvre les orientations prioritaires du Gouvernement et de respecter les engagements communautaires de la France. Ces contraintes ont conduit le Gouvernement à procéder à plusieurs reprises à des mises en réserve, des gels et des annulations de crédits pour l'ensemble des ministères. Conscient des conséquences négatives de cette régulation budgétaire sur le bon déroulement des actions menées par les entreprises et les associations de l'insertion par l'activité économique, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a immédiatement demandé la levée du gel des crédits des reports pour le secteur de l'IAE, afin de garantir le plein exercice des missions assurées par les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires). Il faut par ailleurs souligner que les crédits déjà délégués aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au mois de mai représentaient plus de 90 millions d'euros, soit plus du double des crédits nécessaires pour solder les conventions concernées et engager de nombreuses actions nouvelles pour l'année en cours. Enfin, le secteur de l'IAE n'a fait l'objet d'aucune mesure de restriction budgétaire en 2003. Au contraire, la pérennisation des taux de prise en charge des CES à 95 % pour les chantiers d'insertion d'une part et le déploiement d'une mesure exceptionnelle de soutien de 11 millions d'euros du FSE en 2003 pour les entreprises d'insertion d'autre part, montrent bien tout l'intérêt que le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité porte à l'insertion par l'activité économique.

Données clés

Auteur: M. Dominique Strauss-Kahn

Circonscription: Val-d'Oise (8e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 22108

Rubrique: Emploi

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE22108

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5499 **Réponse publiée le :** 8 décembre 2003, page 9393